

Laurent TOUVET

Préfet

Discours prononcé à l'Assemblée générale
de l'Association des maires de l'Ain

Le samedi 9 novembre 2013 à 10h00

M. le président de l'Association départementale des maires, M. le député,
Mme et MM. les parlementaires, M. le président du Conseil général,
Mmes et MM. les sous-préfets, chers collègues,
Mesdames et Messieurs les chefs de services de l'Etat et directeurs des entreprises publiques,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis d'être parmi vous aujourd'hui. C'est pour moi un honneur que vous m'accordiez un temps de parole lors de votre assemblée générale qui constitue, avec celle des maires ruraux où je suis rendu début octobre, un temps fort de la vie démocratique du département ... Quant à l'ordonnancement de cette matinée, je n'ai rien imposé. J'ai suggéré. Avec plaisir, elle me permet, dans un cadre plus formel que lors de certaines de nos rencontres, de venir à nouveau à votre rencontre dans un esprit de respect mutuel et de dialogue constructif. J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer un certain nombre d'entre vous lors de mes déplacements ou pour répondre à des invitations

Votre état d'esprit traduit le dynamisme démographique et économique du département : vous regardez de l'avant avec le souci de bâtir et d'avancer.

Je veux que vous puissiez voir dans ma présence ce matin, le témoignage de la constante attention et de la confiance de l'État pour les communes, petites ou grandes, rurales ou urbaines.

Notre action est souvent complémentaire. Et dans un contexte de nécessaires mutations et de redressement des comptes publics, pour vous, pour nous, je veux vous dire que l'Etat demeurera présent, différemment probablement, mais bien présent. Mais ma présence ce matin est aussi l'occasion, aujourd'hui, de vous livrer à nouveau quelques éclairages, voire quelques explications, sur l'action de l'État dans le département.

Dans le monde moderne, complexe, où tout va vite, trop vite (?), nous devons nous adapter constamment et coller aux réalités.

Les échanges de ce matin montrent l'ampleur des difficultés auxquelles vous êtes confrontés et que je partage aussi pour partie. Mais ils montrent aussi votre action et votre engagement, utiles et positifs alors que l'actualité donne certaines raisons de s'inquiéter et complexifie sans cesse nos interventions.

Mais vous l'avez dit à plusieurs reprises, les capacités de constante adaptation, le courage des initiatives et l'intelligence permettent de dépasser ces difficultés. Vous le démontrez tous les jours.

Je suis d'autant plus attentif à votre situation que les maires sont les premiers interlocuteurs de nos concitoyens. Le maire est le garant du lien social et de la solidarité. Il doit défendre tous les jours, pied à pied, ces valeurs auxquelles nous aspirons tous : le service des autres, l'écoute, la transparence, le courage. Il est aussi l'acteur de la vitalité de son territoire. Et je sais la disponibilité que réclame la fonction de maire d'une commune.

Votre présence active est aussi nécessaire parce que nous constatons cette tendance exponentielle de la contestation par les usagers nécessite, pour les mairies et son exécutif en première ligne, d'être mieux armées.

* * *

Donc si vous le permettez, je crois utile de revenir sur quelques thèmes importants pour vous et pour nous, soit parce qu'ils sont des sujets de préoccupations aujourd'hui, soit parce qu'ils méritent quelques éclaircissements de ma part.

* * *

Si les spécificités des territoires fragiles ou particuliers doivent être prises en considération, comme je l'ai dit à Cerdon, début octobre, à une partie de l'assemblée ici présente, il ne faut surtout pas que villes et campagnes s'opposent.

Aux antagonismes géographiques qui ne me paraissent pas avoir de sens, je crois qu'on peut surtout parler de zones riches et de zones moins favorisées, qui ne sont pas, dans l'un ou l'autre des cas, une exclusivité du fait urbain ou du fait rural.

Les communes ont donc tout intérêt à concevoir des stratégies de développement communes avec les centres urbains les plus proches. Le territoire ne peut en effet plus se penser à l'échelle unique de la commune.

C'est pourquoi les intercommunalités doivent aussi acquérir une certaine taille critique pour permettre ce travail d'élaboration de stratégies de développement des territoires. Je vous en dirais quelques mots à la fin de mon propos.

Mais les projets actuels, en matière **d'urbanisme** notamment, visant au transfert des plu aux intercommunalités, s'inscrivent dans cette démarche. Cet article 63 du projet de loi « accès au logement et urbanisme rénové » dit « ALUR », prévoyait ce transfert.

Je sais que nombre d'entre vous y sont farouchement opposés. Vous craignez d'être peu à peu spectateurs de l'aménagement de votre commune.

Mais je crois que les revendications et les craintes exprimées par certaines collectivités (dont j'ai reçu les délibérations) ont été entendues par le législateur.

En effet, si l'Assemblée nationale a adopté le texte en première lecture, les débats au Sénat, fin octobre, ont introduit la possibilité pour le quart des communes membres représentant au moins 10 % de la population, de s'opposer à ce transfert. La procédure législative se poursuit. Je m'en remets donc au débat parlementaire

* * *

Je veux également dire un mot sur ce qui peut être perçu par certains comme un **désengagement de l'Etat** : la réforme des services de l'Etat et ses conséquences sur l'appui aux collectivités locales.

D'abord, il ne faut pas voir les profondes mutations de l'État territorial comme un désengagement. Elles visent justement une organisation améliorée de l'État et une meilleure lisibilité pour ses partenaires.

Les réformes auxquelles nous nous sommes soumis depuis plusieurs années maintenant sont justifiées par :

- 1) l'adaptation des politiques menées aux besoins des citoyens et des usagers,
- 2) une valorisation du potentiel humain de l'Administration,
- 3) et aussi la réalisation d'économies pour se recentrer sur les priorités de l'action publique.

A cet égard, les efforts doivent être poursuivis mais l'Etat demeurera le partenaire de proximité des communes.

C'est en matière d'urbanisme que les critiques ont pu être les plus acerbes. Je veux être rassurant mais clair aussi.

La réduction des prestations d'urbanisme des services de l'État pour le compte des collectivités est aussi expliqué par le contexte de réforme et de redressement des finances publiques.

Elle se traduit notamment par l'augmentation des autorisations tacites, en ne concernant naturellement que les actes les plus simples.

Ces mesures correspondent un contexte budgétaire très contraint pour les services de l'Etat, et particulièrement les fortes réductions d'effectifs dans les directions départementales des territoires, dont les effectifs continueront de baisser.

Ces autorisations tacites sont aussi un exemple de la simplification de l'action administrative. Se concentrer sur l'essentiel.

Peut-être irons-nous plus loin avec les dispositions du projet de loi « ALUR » qui prévoyaient, dans le projet initial, la fin de l'assistance des services de l'Etat pour les collectivités qui ont choisi de prendre la compétence urbanisme et qui sont situées dans des intercommunalités de plus de 10 000 habitants.

C'est finalement là aussi la continuité des lois de décentralisation de 1982, qui aboutira à un transfert complet de la compétence ADS pour les communes les mieux structurées.

En tout état de cause, les services de la DDT se rapprocheront des intercommunalités pour envisager cela au mieux.

* * *

Puisque l'on parle de maillage et d'organisation du territoire, je me dois d'évoquer le projet actuel de **carte cantonale**, fixée par la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux.

Je rappelle que pour ce projet de redécoupage des cantons, la loi applique le principe constitutionnel d'égalité devant le suffrage et a donné un cadre : la fixation du nombre de futurs cantons à 23 et un critère démographique (nombre d'habitants par futur canton dans la fourchette de $\pm 20\%$ d'écart à la moyenne départementale).

Toutefois, les particularités de certaines zones ont été prises en considération, notamment en montagne.

Cette refonte des limites actuelles des cantons, a débuté il y a quelques mois, par une phase de consultation. Les élus (parlementaires, conseillers généraux et présidents d'intercommunalités), puis le Conseil général, formellement le lundi 14 octobre dernier, ont fait part de leurs avis que j'ai communiqués au Ministère de l'intérieur, qui avait établi début septembre un projet de carte.

J'ai aussi, je l'ai dit à certains d'entre vous, appelé l'attention du ministre sur les quelques situations, ici ou là, qu'il convenait de prendre en considération.

Ce projet, éventuellement remodelé à la lumière des observations du Conseil général, devant lequel, comme la loi le prévoit, j'ai présenté les modalités du travail et des contours proposés, va être soumis au Conseil d'Etat. Un décret fixera définitivement les contours des futurs cantons dans la perspective de l'élection des conseillers départementaux en 2015.

Cette carte sera donc très prochainement adoptée. Elle permettra une meilleure représentation des territoires mais aussi la désignation d'un binôme paritaire.

* * *

Pour coller à l'actualité, je veux ensuite aborder un autre sujet d'inquiétude, celui de la **réforme des rythmes éducatifs**.

Beaucoup de choses ont été dites, ces dernières semaines notamment, au sujet de cette réforme, qui s'appliquera à toutes les collectivités en 2014.

Dans l'Ain, 40 communes ont, dès la rentrée 2013, mis en œuvre cette réforme.

Il ne s'agit pas de dire que cette réforme a été aisée à mettre en place. Toutefois, elle est ambitieuse car elle est dans l'intérêt de nos enfants. D'abord mieux répartir la charge de travail sur l'ensemble de la semaine : cinq matinées par semaine au lieu de quatre. C'est le moyen de favoriser l'accès de tous aux activités sportives, culturelles ou artistiques, et donner une chance à ceux qui n'en disposent pas, de possibilités d'éveil et d'épanouissement.

L'État n'a pas souhaité que les élus soient seuls dans cette ambitieuse réforme. Un accompagnement financier a d'abord été prévu avec le fond d'amorçage (250 millions d'€ pour 2013), avec des versements à venir, en deux temps.

Les revendications exprimées sur ce concours financier, notamment, ont été entendues. Le fond d'amorçage, initialement prévu que pour les communes qui ont mis en œuvre la réforme en 2013, a été prolongé. Le Premier Ministre l'a annoncé et l'Assemblée nationale l'a voté.

Le ministre va également formuler des recommandations au comité de suivi de la réforme pour mieux tenir compte des spécificités des élèves de maternelles.

Par ailleurs, et localement, par le biais d'un groupe départemental de suivi de la mise en œuvre de la réforme, de nombreuses actions d'accompagnement des collectivités seront proposées tout au long de l'année scolaire 2013-2014: un séminaire dédié aux élus sur cette réforme, le 15 novembre prochain à Péronnas, des formations modulaires au cours du premier semestre 2014, et d'autres actions plus ciblées.

Ce groupe d'appui peut également vous aider à l'élaboration de vos projets éducatifs territoriaux.

Pour ce qui relève de la réglementation des activités périscolaires, mes services sont en mesure de vous communiquer toutes les précisions utiles.

Enfin, et de manière générale, un groupe projet académique « rythme scolaire » a été mis en place par le Rectorat. Il est à votre disposition pour toute question dans la mise en œuvre de la réforme. Vous pourrez aussi vous appuyer sur un référent départemental.

Je sais compter sur vous, sur vos capacités à mobiliser mais aussi sur le sens de vos responsabilités d'élus engagés, pour mener à bien cette réforme importante.

* * *

Permettez moi aussi de dire quelques mots au des passages et installations des **gens du voyage**.

Si l'on a encore constaté que la planification des grands passages reste difficile, avec notamment cet été des difficultés liées à l'annulation du grand rassemblement évangélique annuel qui devait initialement se tenir à Cambrai et qui a finalement eu lieu dans le Loiret, mais aussi avec les pluies abondantes qui ont rendu les terrains de grands passages impraticables durant plusieurs semaines, la grande majorité des 80 passages réalisés dans le département de mars à octobre 2013 se sont néanmoins déroulés sans trop de problèmes. Ce constat peut apparaître paradoxal avec la gestion de quelques affaires, délicates, conflictuelles et explosives et , pour l'une d'entre elles tragique.

C'est typiquement le constat fait sur l'agglomération de Bourg-en-Bresse où la quinzaine d'arrivées s'est très bien déroulée jusqu'à ce que le groupe installé avant le 15 août, à Viriat, vienne ternir la sérénité de la gestion du dossier « gens du voyage » sur le secteur.

De la même manière, à Ambérieu-en-Bugey, le groupe installé au mois d'août sur le terrain de grand passage a défavorablement marqué les esprits, et c'est un euphémisme.

Mon action n'était pas possible dans le cadre de la procédure administrative parce que le groupe stationnait sur un terrain de grand passage ou aux abords pour quelques uns d'entre eux, comme la pratique sur site prévaut parfois. En revanche, j'aurais été tout disposé, comme je l'ai fait à la Boisse en septembre, à apporter le concours de la force à l'appui d'une ordonnance d'expulsion du juge pour occupation illicite du domaine public.

On se souvient malheureusement que de ce qui n'a pas ou mal fonctionné et pas de ces dizaines de groupes qui ont pu être accueillis grâce aux efforts des collectivités et dont le séjour s'est paisiblement déroulé.

Pour autant, il n'est pas question de fermer les yeux sur des comportements inacceptables qui ont pu apparaître comme un défi à la République.

Il faut continuer à travailler sur les secteurs qui ne sont pas encore en conformité.

S'agissant des installations illicites de gens du voyage, 30 demandes de mises en œuvre de la procédure administrative d'évacuation forcée prévue par l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 ont été réceptionnées par mes services, ainsi qu'une demande de concours de la force publique pour une expulsion judiciaire à l'encontre d'un groupe occupant illégalement une aire d'accueil.

A chaque fois que mon intervention a été sollicitée par les collectivités, et que le territoire concerné pouvait prétendre à l'application de cette procédure d'exception, nous avons diligenté dans les délais les plus brefs les services de gendarmerie ou de police afin de disposer d'un rapport circonstancié sur les troubles à l'ordre public constatés. Et ce de manière à être en mesure de prendre, le cas échéant, et avec toute la diligence qui s'impose, un arrêté de mise en demeure de quitter les lieux.

Parallèlement, la médiatrice sociale des gens du voyage a été mobilisée, qui est également, il faut le rappeler, à votre disposition.

Pour 3 situations d'installations illicites, et pour la seconde fois dans le département de l'Ain depuis près de 5 ans, la mise en œuvre physique de l'évacuation par les forces de l'ordre a été nécessaire, dans le Pays de Gex. Nous avons obtenu le départ du groupe, après avoir mobilisé plus de 200 gendarmes, pour créer un rapport de forces favorable qui est nécessaire au succès de l'opération.

Cet été, au moyen de renforts zonaux, j'ai également fait cesser un trouble à la sécurité publique lors du blocage d'un axe routier par un groupe de gens du voyage qui menaçait de s'installer illégalement à Chatillon-la-Palud. Force est restée à la loi là encore.

17 arrêtés préfectoraux de mise en demeure d'évacuer les lieux ont été pris, et ce dès que l'application de la procédure administrative d'évacuation forcée était possible.

Dans 8 cas, je n'ai pas pu donner suite à la demande qui m'était adressée, parce que les conditions posées par la loi n'étaient pas remplies.

Il s'agissait parfois de la non conformité au schéma départemental d'accueil des gens du voyage du territoire concerné, et pour un cas, du fait que la procédure n'était pas applicable aux personnes concernées qui n'appartenaient pas à la communauté des gens du voyage.

Pour la plupart des refus de mise en œuvre de la procédure, l'insuffisance des troubles à l'ordre public constatés rendait encore impossible mon action.

Il est en effet nécessaire de rappeler que la loi et le juge administratif encadrent strictement l'application de cette procédure d'exception.

Et j'ai d'ailleurs constaté cette année une augmentation du nombre des recours contentieux contre les arrêtés préfectoraux de mise en demeure, avec 6 recours devant le juge administratif. Ces contentieux montrent que les communautés de gens du voyage mettent tout en œuvre pour retarder le déclenchement d'une mesure d'évacuation et qu'elles s'organisent pour contester plus systématiquement les actes administratifs par la voie juridictionnelle.

Je veux dire aussi un mot sur le délai prévu par la mise en demeure, puisque c'était l'un des vœux retenus par l'association.

Il est important de préciser que l'arrêté de mise en demeure de quitter les lieux doit laisser un délai de 24 heures minimum, à compter de sa notification. Il s'agit d'un délai minimum qui peut donc être allongé au vu des circonstances.

Nous appliquons le plus souvent possible ce délai minimal, notamment dans les situations de tensions, et a fortiori dans les cas de mauvaise foi manifeste des gens du voyage.

Et lorsque nous retenons un délai plus long, c'est parce que les informations dont nous disposons, qui découlent des discussions voire des négociations permettent de faire coïncider le délai laissé par l'arrêté de mise en demeure d'évacuer et la date du départ prévu. Parce que je le rappelle, le juge relève systématiquement les efforts de médiation et apprécie la proportionnalité du recours à la force aux circonstances.

Cette option permet parfois de sortir de l'impasse et de ne pas figer le groupe dans une attitude de statu quo qui demanderait alors la mise en œuvre d'opérations physiques particulièrement lourdes matériellement.

Si la lutte contre les installations illicites de gens du voyage est ardue et que les situations qu'elles créent sont difficiles à tolérer, et ce d'autant plus quand il s'agit de collectivités qui sont en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, force est de constater que l'application des textes est bien évidemment rigoureuse mais aussi pragmatique.

Je suis également très attentif à ce que l'intervention de la force publique ne crée pas un trouble supérieur à celui qu'il s'agit de résoudre. Parfois, des enfants sont instrumentalisés en les plaçant entre les caravanes et les dépanneuses ; et il faut éviter absolument de provoquer un accident.

Avec la plus grande réactivité, je continuerai à avoir le souci de faire cesser au plus vite les situations de troubles à l'ordre public rencontrées par les collectivités.

Croyez, là encore, en la pleine mobilisation de mes services sur ce sujet.

Je remercie spécialement la gendarmerie et la police nationale qui ont été très présentes sur ce sujet cet été. Nous devons beaucoup à leur vigilance, à leur patience, à leur sens du dialogue et de la persuasion et aussi à leur énergie et à leur efficacité exceptionnelles. Toutes ces qualités déployées intelligemment ont permis de limiter les troubles que vous avez subis.

* * *

Face à tous ces défis, à vos préoccupations quotidiennes et futures, je suis encore plus convaincu que **l'intercommunalité** est l'une des clé.

Dans l'Ain, elle était déjà très avancée. Il fallait la poursuivre, et la renforcer.

C'est tout le sens de l'action de l'État depuis 2011 et de notre nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

Les élus, avec intelligence et réalisme, ont pleinement participé à ce mouvement, parfois sans grand enthousiasme et généralement avec le souci de défendre leur territoire, pour les différentes options proposées et rendues nécessaires par la vie d'aujourd'hui et les besoins de nos administrés.

Le schéma continue de produire ses effets : le paysage intercommunal aura profondément évolué au 1er janvier 2014.

Le cadre de réflexion et de concertation est naturellement la commission départementale, qui se réunira à nouveau le 25 novembre) mais les services de l'Etat accompagnent au quotidien les collectivités engagées dans ce processus.

Mes prédécesseurs ont défendu une intercommunalité plus forte, plus intégrée. Je m'inscris totalement dans cette ligne.

* * *

Je conclus enfin mon propos avec un point important, peut-être le plus important. Je suis bien conscient que la **mission des élus** est de plus en plus difficile à assurer dans de bonnes conditions.

Les moyens financiers contraints, la réglementation de plus en plus complexe, l'exigence de disponibilité accrue – tout cela peut créer un sentiment de décalage entre les devoirs du maire et le pouvoir d'action dont il dispose.

Nombreux sont ceux qui réclament une meilleure prise en compte de votre situation et une amélioration du statut d'élu.

A ce titre, le ministre de l'Intérieur s'est dit favorable à une réflexion visant à améliorer ce statut et faciliter l'exercice de fonctions électives, de maire plus précisément.

Il faut agir sur la formation mais aussi sur l'accompagnement à la fin du mandat pour assurer les éventuelles reconversions professionnelles. Les maires ne sont pas tous des retraités.

Une mission d'information de l'Assemblée nationale travaille d'ailleurs dans le même sens.

* * *

Pour conclure, je sais la valeur de l'engagement des maires. Votre disponibilité et votre sens du service public sont pour beaucoup dans la qualité de la vie dans les communes.

A l'heure où vos mandats vont presque prendre fin, les efforts d'information des électeurs devront être intensifiés pour communiquer sur les nouvelles règles (abaissement de 3 500 à 1 000 habitants du seuil à partir duquel les conseillers municipaux seront élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours, présentation de listes complètes, composées alternativement de candidats de chaque sexe, dans toutes les communes de 1 000 habitants et plus, présentation obligatoire d'une pièce d'identité lors du vote, mais surtout obligation dans toutes les communes de déclaration de candidature en préfecture ou sous-préfecture suivant le cas pour l'ensemble des candidats).

Je vous assure de mon écoute et de mon concours. Je pense que le déplacement du Président de la République lundi 11 novembre à Oyonnax, qui nous fait l'honneur de présider la cérémonie du 70ème anniversaire du défilé des maquisards le 11 novembre 1943 est une belle occasion de montrer à la France la valeur des pays de l'Ain.

Je remercie les maires, présents et futurs, qui prennent à bras le corps les défis qui nous attendent, d'ici la prochaine assemblée générale de votre association l'an prochain, et aussi bien au-delà.

* * *

Je vous remercie.